

# ADMISSION EN FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

## DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION 2020

**A retourner pour le 21 août 2020**

A l'attention de :

Mme L.Salmon, coordonnatrice de la formation TISF  
Institut de formation et lycée Jean Moulin  
3 rue du Vau Gicquel  
BP 57050  
22070 Saint-Brieuc Cedex 3

[laetitia.salmon@ac-rennes.fr](mailto:laetitia.salmon@ac-rennes.fr)

## DOSSIER A RENDRE POUR LE vendredi 21 août 2020

### IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ LIEU DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_  
N° DE DEPARTEMENT DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ NATIONALITE : \_\_\_\_\_  
ADRESSE : \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_  
N° Téléphone fixe : \_\_\_\_\_  
N° Portable élève : \_\_\_\_\_ N° Portable des Parents : \_\_\_\_\_  
N° SECURITE SOCIALE : \_\_\_\_\_  
ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_

### SITUATION ACTUELLE

Scolaire (à préciser) : \_\_\_\_\_  
Autres (à préciser) : \_\_\_\_\_

Avez-vous le permis de conduire  OUI  NON  EN COURS

Avez-vous un moyen de locomotion  OUI  NON

Si OUI, lequel : \_\_\_\_\_

### STATUT DU CANDIDAT EN FORMATION

a)  Voie directe

b)  Congés individuels de formation (joindre impérativement l'acceptation CIF dès que vous avez la réponse)

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

(Voir règlement d'admission ci-joint)

- ⇒ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- ⇒ Photocopie du permis de conduire
- ⇒ Copies de tous les diplômes obtenus y compris BAFA, AFPS ou SST...  
Un diplôme cité mais non justifié par une photocopie ne pourra être retenu dans le dossier d'inscription.
- ⇒ 1 photo d'identité
- ⇒ Votre curriculum vitæ sur feuille A4 séparée.
- ⇒ Une lettre de motivation (en page 4 et 5 de ce dossier, une page peut suffire)
- ⇒ Un certificat médical attestant que vous êtes à jour de vos vaccinations et apte à suivre une formation professionnelle dans le domaine des services à la personne. (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite)
- ⇒ L'accusé de réception de votre dossier.
- ⇒ **Un chèque libellé** à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jean Moulin d'un montant de **30 Euros** correspond au droit d'inscription sauf cas de force majeure caractérisée par son extériorité, son irréversibilité et son imprévisibilité avec toutefois une retenue de 20 Euros pour les frais de dossier.



- ⇒ Un complément au dossier qui répond aux directives énoncées en page 6 prenant en compte la situation sanitaire exceptionnelle actuelle :
  - un dossier écrit qui relatera, au choix du candidat, soit une ou plusieurs situation(s) personnelle(s) vécue(s), soit son projet professionnel en lien avec son intérêt pour le domaine de l'accompagnement des personnes notamment celles en situation de vulnérabilité (voir cadre en page 6).
  - Toute autre pièce jugée utile par le candidat
  - En complément pour les candidats scolaires :
    - Bulletins, de 1<sup>ère</sup> et terminale
    - Evaluations de PFMP de 1<sup>ère</sup> et terminale (si élèves en lycée professionnel)

**Le dossier de candidature doit être retourné,  
pour le vendredi 21 août 2020 (cachet de la poste faisant foi)**

Institut de formation et Lycée Professionnel Jean Moulin  
A l'attention de Mme L. SALMON  
3, rue du Vau Gicquel  
BP 57050  
22070 SAINT-BRIEUC Cedex 3

**Tout dossier incomplet et en retard ne pourra être pris en considération.**





**REGLEMENT D'ADMISSION – SESSION 2020/2022**  
(à conserver par le Candidat)  
**POUR L'ENTREE EN FORMATION PREPARATOIRE AU DIPLOME D'ETAT DE  
TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE**

En application de l'Arrêté du 25 Avril 2006

Conformément à l'article D 451-82 et D 451-83 du code de l'action sociale et des familles, ce présent règlement vient préciser les modalités d'admission à la formation préparant au Diplôme d'Etat de TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (T.I.S.F).

**1 – Les conditions d'admission :**

- Etre âgé(e) de 18 ans au 1er septembre 2020
- Posséder le permis de conduire
- Satisfaire aux épreuves d'admission (voir 2, modalités des épreuves)

**2 – Les modalités des épreuves d'admission :**

**ADMISSION EN DIPLOME D'ETAT « TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET  
FAMILIALE » - RENTREE 2020**



**La crise sanitaire que nous traversons actuellement nous conduit à adapter la procédure de sélection pour l'entrée en formation en Diplôme d'Etat de « Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ».**

La sélection à l'entrée en formation pour la rentrée 2020 prendra appui uniquement sur l'étude du dossier. Les candidats sont invités à adresser des pièces complémentaires suivantes à leur dossier de candidature :

- Pour tous les candidats scolaires : les bulletins des classes de 1<sup>ère</sup> et terminales.
- Pour les candidats scolaires de Lycée Professionnel: les évaluations des PFMP effectuées en 1<sup>ère</sup> et terminale professionnelles.
- Selon le parcours suivi, le candidat peut joindre toute autre pièce jugée utile.
- Pour tous : un dossier écrit qui relatera, au choix du candidat, soit une ou plusieurs situation(s) personnelle(s) vécue(s), soit son projet professionnel en lien avec son intérêt pour le domaine de l'accompagnement des personnes notamment celles en situation de vulnérabilité.

**Suivant le choix du candidat :**

- La ou les situation(s) personnelle(s) vécue(s) décrite(s) doivent être précises et doivent permettre au candidat de démontrer les aptitudes mises en œuvre en lien avec la formation de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale : observation, organisation, priorisation, autonomie, utilisation des outils numériques. Cette situation doit aussi mettre en évidence un intérêt pour les activités de la vie quotidienne.
- Le projet professionnel décrit doit permettre de cerner une projection réaliste dans la formation et dans le futur exercice professionnel. Le candidat prend appui sur son parcours et/ou ses centres d'intérêts pour argumenter son projet professionnel.

Ce dossier complémentaire n'excèdera pas 2500 caractères ou deux pages manuscrites.

Ces différentes pièces complémentaires seront à joindre à votre dossier d'inscription, au plus tard pour le 21 août 2020.

**Situation personnelle vécue ou projet professionnel  
(Selon modalités énoncées en page 6)**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





### **3 – La procédure d'admission :**

Dans la limite des effectifs fixés dans le dossier de demande préalable, soit 15 places pour la promotion 2020/2022, par voie de formation initiale, la commission d'admission du Centre de Formation composée au minimum du directeur, ou de son représentant, du responsable de la formation T.I.S.F et éventuellement d'un professionnel titulaire du D.E de T.I.S.F extérieur à l'établissement de formation, arrête la liste des admis, à savoir les candidats ayant obtenu une note d'au moins 10/20 à l'épreuve d'admission.

Le classement se fera en fonction des critères ci-après :

- Note d'admission par ordre décroissant
- Si ex aequo, l'admission est déclarée dans l'ordre de priorité suivante :
  - Au candidat le plus âgé.
  - Si à nouveau égalité : date de réception du dossier d'inscription.
  - A chaque défection d'un candidat, sa place est proposée au candidat suivant.

Ne seront pris en compte pour l'organisation des épreuves uniquement les candidats nous ayant retourné un dossier complet dans les délais impartis.

Chaque candidat sera informé de la réussite ou non au concours par courrier personnel.

Le candidat reçu devra impérativement adresser au lycée Jean Moulin, un coupon-réponse, en retour, confirmant son entrée en formation.

# Le projet pédagogique

---

## **OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION**

---

L'objectif de notre formation est de développer les compétences indispensables à l'exercice de la profession TISF et de permettre aux futurs travailleurs sociaux de répondre aux missions qui leur sont confiées.

Ces compétences permettront aux futurs TISF d'effectuer une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

---

## **PROPOSER UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE**

---

La formation TISF comporte 33 semaines de stages professionnels comme le précise le référentiel de formation. Cette alternance permet aux stagiaires de mettre en pratique et d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier de TISF. Ce processus d'alternance est possible grâce à un partenariat engagé entre le stagiaire, le centre de formation et la structure professionnelle. Il représente un atout indéniable permettant aux futurs TISF d'être confrontés à la réalité de terrain.

---

## **GARANTIR LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS PROFESSIONNELS**

---

Nous souhaitons garantir un partenariat privilégié avec les professionnels que nous sollicitons :

- lors des épreuves de certification de différents domaines de compétences organisés par le centre de formation,
- lors des entraînements à la soutenance orale des dossiers de pratique professionnelle (DPP)
- à l'occasion de divers instances ou commissions, telles que l'instance technique ou la commission d'admission du concours d'entrée en formation (oral d'admission pour le recrutement de nos stagiaires),
- lors d'interventions ponctuelles.

---

## **RENDRE LES STAGIAIRES ACTEURS DE LEUR FORMATION**

---

Nous considérons nos stagiaires comme des adultes en apprentissage d'un métier, des futurs professionnels dont nous attendons une attitude, une posture et un travail en adéquation avec leurs futures responsabilités auprès des familles ou personnes auprès desquelles ils interviendront.

Les stagiaires sont donc acteurs de leur formation au travers des interactions pendant les cours, lors des interventions de professionnels, des TP, des échanges entre 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année ou encore lors de la production du travail demandé.

---

## **PRIVILEGIER LE TRAVAIL DE GROUPE**

---

Nous souhaitons également privilégier le travail de groupe afin de mettre en place une dynamique, de mettre les stagiaires en action et de permettre à chacun d'apporter ses connaissances, son expérience et ses savoirs faire.

---

## **EVALUER LE PARCOURS DES STAGIAIRES ET LE DISPOSITIF DE FORMATION**

---

L'évaluation régulière des différents domaines de compétences est organisée tout au long des deux années de formation pour permettre à chaque étudiant de se situer dans le processus de formation. La responsable de formation évalue également le dispositif de formation auprès des stagiaires afin d'améliorer les prestations de formation et d'apporter les remédiations nécessaires.

---

## **METTRE EN PRATIQUE LA METHODOLOGIE DE PROJET**

---

L'équipe pédagogique souhaite développer la mise en pratique de la méthodologie de projet en proposant aux stagiaires de 1<sup>ère</sup> année de s'inscrire dans une démarche de projet auprès de partenaires, de professionnels... afin de mettre en œuvre les apprentissages théoriques.

---

## **PERSONNALISER LE PARCOURS DES STAGIAIRES**

---

Nous insistons sur le développement des parcours individualisés en lien avec la VAE ou dans le cadre des allègements ou dispenses de certains domaines de formation.

---

## **ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

---

L'enseignement est organisé à partir de situations professionnelles qui situent le TISF dans son cadre de travail. Au cours des deux années de formation, 15 situations professionnelles sont articulées autour de 5 contextes professionnels



LYCÉE PROFESSIONNEL  
INSTITUT DE FORMATION

**Jean-Moulin**

3, RUE VAU GICQUEL 22000 SAINT-BRIEUC TÉL. 02 96 75 12 30 FAX. 02 96 75 12 59

NOM :

PRENOM :

**ACCUSE DE RECEPTION- RENTREE SCOLAIRE 2020**

Dossier d'inscription au concours d'entrée dans la formation Technicien d'Intervention Sociale et Familiale :

dossier complet

dossier incomplet : il manque

-

-

Date :